



PARIS LUTTE

DOSSIER INSCRIPTION EN LIGNE

Afin de faciliter votre inscription en ligne, nous avons réalisé une petite méthode que vous pouvez suivre pas à pas pour vous inscrire en toute tranquillité. Vous avez deux options :

- A. J'ai la méga *hype*, je fais tout *on-line* !
- B. J'ai le *paper-blues*, je donne mes justificatifs à mon premier entraînement
- C. Je veux être membre associé, *bye-bye* les justificatifs

A. J'ai la méga *hype*, je fais tout *on-line*

Pour bien commencer, vous avez besoin de :

- une imprimante ou alors j'ai récupéré le dossier au bureau du CA
- d'un scanner (ou encore mieux d'une application scanner pour smartphone)
- un stylo
- une photo de vous de face en .jpg
- un accès à internet
- un moyen de paiement en ligne (CB, VISA, etc.)
- Un fichier PDF ou JPG de votre carte vitale ou tout document justifiant de votre protection sociale
- Un fichier PDF ou JPG de tout justificatif nécessaire complémentaire (carte d'étudiant, carte de chômage, etc.)
- Pour une première inscription ou un cas spécifique de santé, un fichier PDF ou JPG de votre certificat d'aptitude du médecin de moins de trois mois (Le certificat doit attester de « l'absence de contre-indications à la pratique de la lutte libre en club sportif et / ou en compétition »)
- Un fichier PDF ou JPG du FORMULAIRE SPORTMUT rempli et signé
- Un fichier PDF ou JPG du FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE FFL rempli et signé

1. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.PARIS-LUTTE.ORG POUR VOUS INSCRIRE DANS L'ONGLET « INSCRIPTION »

2. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE, PAYEZ ET HOP ! VOUS POUVEZ ALLEZ FAIRE DU SPORT QUAND VOUS VOULEZ !

B. j'ai le *paper-blues*, je donne mes justificatifs à mon premier entrainement

(en vrai, on sait tous que la vraie raison c'est que vous *a-do-rez* voir notre secrétaire général)
Pour bien commencer, vous avez besoin de :

- une photo de vous, de face, en JPG
- un accès à internet
- un moyen de paiement en ligne (CB, VISA, etc.)

1. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.PARIS-LUTTE.ORG POUR VOUS INSCRIRE DANS L'ONGLET « INSCRIPTION »

2. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE, PAYEZ ET RENDEZ VOUS À UN ENTRAINEMENT DU MARDI OU DU JEUDI

3. REMETTEZ VOS JUSTIFICATIFS À UN MEMBRE DU C.A.

Il vous sera demandé à votre premier entrainement :

- Une copie de carte vitale ou tout document justifiant de votre protection sociale
- Tout justificatif nécessaire complémentaire (carte d'étudiant, carte de chômage, etc.)
- Votre certificat d'aptitude du médecin de moins de trois mois (Le certificat doit attester de « l'absence de contre-indications à la pratique de la lutte libre en club sportif et / ou en compétition »)
- Le FORMULAIRE SPORTMUT rempli et signé
- Le FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE FFL rempli et signé

IMPORTANT : POUR DES RAISONS D'ASSURANCE ET DE RESPONSABILITÉ AUCUNE PERSONNE NE SERA ADMISE AUX ENTRAINEMENTS SANS UN DOSSIER COMPLET REMIS DUMENT AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE PARIS LUTTE

4. ET HOP ! DIRECTEMENT À L'ENTRAINEMENT, ÇA TOMBE BIEN JE SUIS SUR PLACE.

C. Je veux être membre associé, bye-bye les justificatifs

Pour bien commencer, vous avez besoin de :

- une photo de vous, de face, en JPG
- un accès à internet
- un moyen de paiement en ligne (CB, VISA, etc.)

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.PARIS-LUTTE.ORG POUR VOUS INSCRIRE DANS L'ONGLET « INSCRIPTION »

SPORTMUT FFLUTTE

CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS DE LA FF LUTTE BÉNÉFICIAIRE AUPRES DE LA MDS DE GARANTIES COLLECTIVES DE BASE

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique de la lutte :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'invalidité égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. **Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%.**

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL

Garantie ne pouvant être souscrite que si vous exercez une activité professionnelle rémunérée régulière.

Les indemnités vous sont versées mensuellement à terme échu, dans la limite de la perte de revenus réelle et du montant de garantie souscrit (sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable), après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise. **La période de franchise n'est pas indemnisée.**

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DÉCÈS

Versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant au recto peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans,

Pour les mineurs âgés de 12 à 18 ans, le bulletin devra être revêtu de la signature de ceux-ci et de celle des parents ou des représentants légaux.

FORMULE PLUS DE 65 ANS

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant au recto peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans.

MODALITÉS D'ADHÉSION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées, comme indiqué au recto.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la MDS accompagnée de votre règlement (*).

A réception il vous sera adressé un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

Si ces formules ne sont pas adaptées à vos souhaits, vous pouvez en choisir d'autres : il vous suffit de contacter la M.D.S.

(*) Les garanties prennent effet le lendemain de l'envoi de la demande d'adhésion accompagnée du règlement de l'option choisie.